

Séance du 6 octobre 2016

Présidence de M. Eric Studer, président

Reconduction du Fonds d'urbanisme pour la législature 2016 – 2021 (2016/P28)

Rapporteur : M. Francis Baud

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 28/2016, du 24 août 2016, sur la « Reconduction du Fonds d'urbanisme pour la législature 2016 – 2021 »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1° d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 7'500'000.— pour la reconduction du Fonds d'urbanisme pour la législature 2016 – 2021 ;

2° de réglementer comme suit l'utilisation du Fonds d'urbanisme :

- a) La Municipalité peut acquérir, par le truchement dudit Fonds, aux meilleures conditions possibles, en propre, sous forme d'actions ou de parts de sociétés immobilières, ou sous forme d'autres droits réels immobiliers (droit de superficie, propriété par étage, etc.), des terrains et bâtiments qui pourront être affectés ultérieurement à des œuvres communautaires, sociales ou d'intérêt public, ou à la réalisation de plans de quartier approuvés;
- b) Ces opérations sont subordonnées à l'approbation préalable de la commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme » ;
- c) Les acquisitions doivent être portées à l'actif du bilan de la ville dans un chapitre spécial intitulé « Fonds d'urbanisme » ;
- d) Le Conseil communal décide, selon la procédure réglementaire habituelle, de l'affectation des acquisitions effectuées sous chiffre 2a) à d'autres postes du bilan de la ville, ou de la vente ou échange à des tiers, les montants en provenant étant crédités au « Fonds d'urbanisme » ;

- e) La Municipalité fait chaque année rapport, en même temps qu'elle rend compte de sa gestion, des opérations effectuées par le « Fonds d'urbanisme » ;
- f) Cette décision est valable jusqu'au 30 juin 2021.

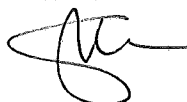
Ainsi délibéré en séance du **6 octobre 2016**.

Adopté à l'unanimité.

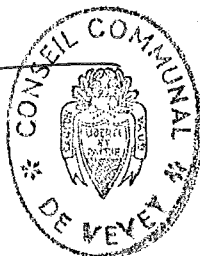
Pour extrait conforme le 10 octobre 2016.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

le Président



Eric Studer



la Secrétaire



Carole Dind